

## SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA0)

**Nom de l'Autorité contractante** : Mairie de Cotonou

**Référence SIGMAP** : S\_DAAF\_105634

**Avis n°** : 085/2025/MCOT/PRMP/SP-PRMP du 18/12/2025

**Objet** : accord cadre triennal à marchés subséquents pour la sélection d'un prestataire chargé de l'assurance du personnel de la Mairie de Cotonou.

**Identification de la procédure** : Appel d'Offres Ouvert International (AOOI)

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à la révision du Plan de passation des marchés publics version 6 de la mairie de Cotonou publié sur le portail web des marchés publics le 18 novembre 2025.
2. La mairie de Cotonou a inscrit dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds propres, afin de financer son projet de recrutement de compagnies d'assurance, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à l'Accord cadre triennal à marchés subséquents pour la sélection d'un prestataire chargé de l'assurance du personnel de la Mairie de Cotonou.
3. La mairie de Cotonou sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les services d'assurance maladie au profit du personnel de la mairie de Cotonou.

La présente procédure aboutira à la signature d'un accord - cadre qui sera mis en œuvre par émission de contrats subséquents sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Les prestations envisagées sont réparties en deux (02) lots :

- ❖ Lot 1 : accord cadre pour la couverture sanitaire au profit des autorités, responsables et Conseillers municipaux ;
- ❖ Lot 2 : accord cadre pour la couverture sanitaire au profit des autres agents de la mairie de Cotonou.

Un candidat peut soumissionner pour les deux (02) lots et peut en être attributaire s'il dispose des capacités techniques et financières conformément aux critères de qualifications requises pour chacun des deux lots.

Les variantes ne seront pas prises en compte.

**BON A LANCER**

04

4. La participation à cet appel d'offres ouvert international telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Cotonou et prendre connaissance du dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Mairie de Cotonou, 120, Avenue du Renouveau (8.047), Wologuèdè dans le 8ème Arrondissement de la ville de Cotonou, Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au Rez-de-chaussée du bâtiment situé derrière le grand immeuble de 8 heures à 12 heures 30 minutes heure locale (GMT+1) et de 14 heures à 17 heures 30 minutes heure locale (GMT+1), tous les jours ouvrables.**

6. Les exigences en matière de qualification sont :

**a) Pour les anciennes entreprises**

• Exigences techniques et expériences :

- Être une compagnie d'assurance de dommages disposant d'un agrément délivré par le ministère en charge du secteur des assurances, justifié par l'agrément et le registre de commerce et de crédit mobilier ;
- Être une compagnie d'assurances agréée en République du Bénin et opérant sur le territoire national.

En cas de regroupement, toutes les sociétés constituant le groupement doivent avoir leur siège au Bénin.

- Avoir exécuté en tant que prestataire ou sous-traitant au cours des trois (03) dernières années (2024, 2023 et 2022) ou de l'année en cours, au moins deux (02) marchés portant sur la couverture sanitaire des personnes et couvrant un effectif d'au moins 300 assurés, chacun d'un montant au moins égal à **cent soixante-huit millions deux cent soixante mille six cent soixante-quatorze (168 260 674) francs CFA Hors TVA** pour le lot 1 et **quatre cent quarante et un millions neuf cent huit mille huit cent dix-sept (441 908 817) francs CFA Hors TVA** pour le lot 2, justifiés par les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception, assortis des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples), signés par les maîtres d'ouvrages ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin) ou toutes autres personnes morales de droit privé ;

ou

**BON A LANCER**

- Avoir exécuté avec satisfaction du client au cours des années (2024, 2023 et 2022) ou de l'année en cours, une police d'assurance d'au moins 210 assurés pour le lot 1 et 553 assurés pour le lot 2, justifiés par les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution, assortis des copies de contrats approuvés (page de garde et page de signature y relatifs) au profit de l'administration publique ou privée ou d'une ONG nationale.

**NB : On entend par marché similaire la couverture sanitaire des personnes.**

- Disposer d'un réseau de prestataires étendus contenant toutes les spécialités (cliniques, hôpitaux, pharmacies, laboratoires, imageries, radiographie, scannographie, ...) et couvrant tout le territoire national au moins un (01) par commune, justifié par les conventions de partenariat ;
- Disposer d'un personnel clé dont les profils, qualifications et expériences doivent être conformes à ceux indiqués au point 5 de la sous-section C : critères d'évaluation et de qualification ;
- Exigences financières :
  - Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits à hauteur de **onze millions six cent quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-neuf (11 684 769) francs FCFA** pour le lot 1 et **trente millions six cent quatre-vingt-huit mille cent douze (30 688 112) francs FCFA** pour le lot 2, justifié par une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou un organisme financier agréé en République du Bénin ;
  - avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2024, 2023, 2022) un chiffre d'affaires moyen annuel d'un montant de **deux cent soixante-deux millions neuf cent sept mille trois cent trois (262 907 303) Frans CFA Hors TVA** pour le lot 1 et **six cent quatre-vingt-dix millions quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cent vingt-six (690 482 526), Frans CFA Hors TVA** pour le lot 2, justifié par les états financiers fournis dans les formes prescrites par l'annexe A-3-2, point 1;

**b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence**

- Exigences techniques et expériences :
  - Être une compagnie d'assurance de dommages disposant d'un agrément délivré par le ministère en charge du secteur des assurances, justifié par l'agrément et le registre de commerce et de crédit mobilier ;
  - Être une compagnie d'assurances agréée en République du Bénin et opérant sur le territoire national.

En cas de regroupement, toutes les sociétés constituant le groupement doivent avoir leur siège au Bénin.

- Disposer d'un réseau de prestataires étendus contenant toutes les spécialités (cliniques, hôpitaux, pharmacies, laboratoires, imageries, radiographie, scannographie, ...) et couvrant tout le territoire national au moins un (01) par commune, justifié par les conventions de partenariat ;
- Disposer d'un personnel clé et d'un personnel d'encadrement dont les profils, qualifications et expériences doivent être conformes à ceux indiqués au point 5 de la sous-section C. critères d'évaluation et de qualification ;
- Exigences financières :
  - Disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits à hauteur de **onze millions six cent quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-neuf (11 684 769) francs FCFA** pour le lot 1 et **trente millions six cent quatre-vingt-huit mille cent douze (30 688 112) francs FCFA** pour le lot 2, justifié par une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou un organisme financier agréé en République du Bénin ;
  - fournir une attestation d'assurance des risques professionnels, couvrant la responsabilité civile professionnelle portant l'objet du lot, de montant **deux cent trente et un millions trois cent cinquante-huit mille quatre cent vingt-sept (231 358 427) francs CFA** pour le lot 1 et **six cent sept millions six cent vingt-quatre mille six cent vingt-trois (607 624 623) francs CFA** pour le lot 2 ;
  - Les entreprises naissantes fourniront leur bilan d'ouverture et les entreprises ayant moins de trois années d'exercice fourniront les états financiers de leurs années d'exercice, dans les formes prescrites par l'annexe A-3-2 point 1.

BON A LANCER

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai d'exécution de l'accord-cadre est de trente-six (36) mois, non renouvelable pour chaque lot. Le délai d'exécution de chaque marché subséquent sera précisé dans ledit marché.
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du 05...../.....janvier...../2026 Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : Mairie de Cotonou, 120, Avenue du Renouveau (8.047), Wologuèdè dans le 8ème Arrondissement de la ville de Cotonou, Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au Rez-de-chaussée du bâtiment situé derrière le grand immeuble, Tél : 21 32 13 59. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par boîte postale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Mairie de Cotonou, 120, Avenue du Renouveau (8.047), Wologuèdè dans le 8ème Arrondissement de la ville de Cotonou, Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au Rez-de-chaussée du bâtiment situé derrière le grand immeuble** au plus tard le...09...../02...../2025 à 10 heures 00 minute(s) heure locale (GMT+1). **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : **Mairie de Cotonou, 120, Avenue du Renouveau (8.047), Wologuèdè dans le 8ème Arrondissement de la ville de Cotonou, Salle de réunion de la Personne Responsables des Marchés Publics de la Mairie de Cotonou sise au deuxième étage du bâtiment situé derrière le grand immeuble,** le...09...../02...../2025 à 10 heures 30 minutes heure locale (GMT+1).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **deux millions cent trois mille (2 103 000) francs CFA** pour le lot 1 **et cinq millions cinq cent vingt-trois mille (5 523 000) francs CFA** pour le lot 2.

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **cent vingt (120) jours** calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

**BON A LANCER**

Cotonou, le...17...../12...../2025



**Manet Floriana C. GAZARD**  
Personne Responsable des Marchés Publics

08